

Une étude très intéressante concernant un projet de garde nationale pour la France a été mise en ligne au nom de Janus sur le site du [Point](#) par Jean Guisnel ce 20 mars 2012. [Dans un article que j'avais publié dans le Monde du 13 juillet 2011](#), j'évoquais déjà ce besoin pour notre défense : « Les armées doivent disposer d'une capacité à intervenir sur le territoire national, voire créer des unités spécialisées régionales sous la forme par exemple d'une garde nationale complétant la réserve ». Cette idée est donc reprise dans ce long papier du groupe Janus constitué selon Jean Guisnel de « militaires en activité ou non ».

Je ferai une remarque, sans doute acerbe. Depuis quelques années, se multiplient les groupes informels et anonymes. Après Surcouf en 2008 pour les armées qui a suscité une certaine « chasse aux sorcières », ce fut Marly pour le Quai d'Orsay en 2011, Calvignac en 2012 pour le ministère de l'intérieur. A nouveau au sein de la défense, nous avons Janus. Des hauts fonctionnaires, des généraux aussi sous un pseudo, proposent mais ne sont pas en mesure de s'exprimer publiquement sous leur nom. Cela est d'autant plus significatif qu'il s'agirait dans le cas de Janus de très hauts gradés ... pas toujours favorables à la liberté d'expression des militaires et à l'usage du pseudo qui en constitueraient le cœur.

Plus généralement, cela signifie de fait que s'exprimer au sein de la haute fonction publique ou au sein des armées n'est pas possible dans notre République, que le pseudo évite aussi de prendre des risques inconsidérés. Je n'ose penser lesquels. Allez, on va laisser les colonels s'exprimer à visage découvert. Ils ne risquent rien...

Sur le sujet proprement dit de la garde nationale qui fait abstraction de la place de la réserve, il prend surtout acte de l'affaiblissement des armées à pouvoir assumer leurs missions à compter de mai 2012. Cet aveu est grave. Ou Janus est bien informé, et les différents candidats à la présidence de la République devront vite infirmer ou confirmer, ou il ne s'agit que d'une hypothèse qui conduit à une réflexion à toutes fins utiles.

Je pense cependant qu'il faudra aussi se référer aux conséquences d'une telle garde nationale dans le contexte actuel. J'invite à lire un ouvrage qu'un de mes camarades (merci EB) m'a prêté suite à mon article du 13 juillet : « La Garde Nationale (1789-1871) : une force publique ambiguë » (L'Harmattan 2001). Ecrit par Georges Carrot, il explique les « pourquoi » de la Garde nationale, de sa création le 13 juillet 1789 et finalement de sa dissolution le 29 août 1871.

La Garde nationale a été partie prenante des révolutions françaises, symbolisant le peuple en armes mais aussi la contestation subversive de certaines de ses composantes. Elle a recruté dans ses débuts parmi les possédants contre ceux qui n'avaient rien. Elle a connu la problématique de la disponibilité que nous connaissons aussi avec nos réservistes. Elle a élu ses officiers. Elle a aussi été considérée la plupart du temps comme une réserve des armées en temps de guerre.

Surtout, il ne faut pas négliger son histoire politique que je mets en parallèle à aujourd'hui. Lorsque l'on entend un candidat aux élections présidentielles comme Jean-Luc Mélenchon parler « d'insurrection civique », de « révolution citoyenne », je ne suis pas sûr que ce projet de garde nationale soit pertinent si je me réfère à cette histoire. Certes, des adjectifs atténuent les termes principaux mais les termes « insurrection » et « révolution » sont bien là.

Je citerai volontiers cette phrase extrait de l'ouvrage cité (P309) du général Trochu aux gardes nationaux le 4 septembre 1870 après leur contribution à la chute du second empire : « c'est à votre révolution, leur dit-il, qu'est due votre victoire civique rendant la liberté à la France. ». Cependant, après l'écrasement de la Commune, la garde nationale, notamment en raison de son comportement à Paris, fut dissoute. Comme le souligne l'ouvrage de référence, elle « n'a laissé de regrets que parmi les partis et les groupes se réclamant de la gauche ».

Maintenant sur ce projet qui mérite un débat, j'en rejoins les grandes lignes (voir mon [post](#) du 26 août 2011) avec quelques remarques :

- 1) Prendre des effectifs sur les forces nucléaires, débat qui viendra tôt ou tard, est une piste intéressante alors que les principaux prétendants à la présidence ont gardé la ligne actuelle de ne pas toucher à la dissuasion et à ses deux composantes.
- 2) Faire appel à 15 000 militaires d'active pour encadrer 60 000 gardes nationaux conduit à plusieurs questions : les gardes nationaux ne vont-ils pas aspirer à détenir des postes de responsabilité ? Si oui (et ce serait naturel), quelles seront les responsabilités et les missions des militaires d'active, à temps plein sans doute, au sein d'unités à effectifs variables et intérimaires ?
- 3) Faire référence à un emploi partiel pour les GN et à une solution contre le chômage des jeunes est louable mais 1870, avec une garde nationale s'appuyant justement en partie sur des chômeurs et des avantages divers a conduit à la révolte de la GN parisienne lorsque ces avantages ont été retirés. Bien sûr, nous ne sommes plus en 1870 mais nul ne sait ce que la crise économique amènera comme situation demain.
- 4) Bien sûr, la division territoriale est une bonne idée car la GN doit être attachée au territoire. En l'occurrence, rattacher ces unités aux zones de défense aurait été une proposition plus réaliste sauf s'il s'agit de préserver l'organisation militaire en place aujourd'hui.
- 5) Sur les missions, j'ai une interrogation avec cette « aide à la reconversion et à l'entrée dans le monde du travail (un régiment du service civique dans chaque division) ». Il me semble qu'il y a une certaine méconnaissance du service civique qui n'a rien à voir avec les armées. Et, pourquoi pas, contribuer à la garde des frontières puisqu'il y a débat aujourd'hui sur ce point ?
- 6) Quant à la reconversion, cela interpelle : une garde nationale doit contribuer à des missions régaliennes et non se transformer en pôle emploi. Ne parlons pas de l'externalisation qui n'est pas forcément une source d'économie ni une solution. Je crois d'ailleurs que beaucoup se rendent compte aujourd'hui de ses limites.